

Commune de MONTRET
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1c. Plan de zonage
Plan central et principaux hameaux
1/2000e

DOCUMENT DE TRAVAIL v3.1

Vo pour être arrêté à votre arrêt ou délibération en date de jour.	Elaboration P.L.U. présentée le : 26 juillet 2018
L.C. Le Président.	P.L.U. arrêté le :
Après copie conforme.	Arrêté d'enquête publique du :
	Enquête publique du :
	P.L.U. approuvé le :

Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

Zones du P.L.U. :

- U - Zone urbaine mixte
- Uc - Secteur urbain central historique
- Uh - Secteurs urbains correspondant aux principaux hameaux
- Uj - Secteur d'interface urbain/agricole à préserver pour des raisons paysagères ou de maintien d'une perméabilité écologique
- Upv - Secteur de parc, vergers, cœur d'îlot à préserver pour des raisons historiques, paysagères ou liées au maintien de coupures vertes urbaines
- UE - Zone urbaine / équipements publics
- UX - Zone urbaine / Activités à dominante artisanale ou industrielle
- 1AU - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation dominante d'habitat
- A - Zone agricole
- An - Secteur de la zone agricole strictement protégé pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager
- N - Zone naturelle

Préscriptions :

- Éléments protégés du petit patrimoine
- Éléments protégés de la trame bleue (mares)
- Élément protégé de la trame verte (haies)
- Élément protégé de la trame verte et du paysage (arbres en alignement)
- Élément protégé de la trame bleue (ripisylves)
- Élément protégé de la trame bleue (topographie)

Bâtiments et périmètres agricoles repérés à titre indicatif :

- BE - Bâtiment d'élevage
- B - Bâtiment de stockage divers
- AT - Labo. ou atelier de transformation
- PS - Projet de stockage
- CC - séchoir à maïs
- HE - Habitation exploitant (siège)

Périmètres de réciprocité

- 10
- 25
- 50
- 100

OPAP - Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

- ER - Emplacement réservé aux voies, équipements et ouvrages publics
- Élément protégé de la trame verte ou du paysage (bosquets et masses végétales «-et»)
- R1S1-43 alinéa 2 - Enjeu environnement-paysage-cadre de vie : haie champêtre à restaurer
- Zhum - Élément protégé de la trame bleue (zone humide)
- Étang - Élément protégé de la trame bleue (étangs)
- Réseaux gaz 250m (nouvelles habitations et ERP interdits)

